

Le télévote et les Canadiens

par R. Kenneth Carty

Le présent article examine certaines expériences de télévote dans le choix des leaders politiques et analyse sommairement la réaction des votants face à ce mécanisme. Quelle a été leur expérience du télévote ? Qu'en pensent-ils ? Car, en définitive, c'est la réponse à de telles questions qui devrait permettre de déterminer si le télévote peut convenir à l'ensemble du système.

Le 28 février 1996, le Directeur général des élections (DGE) du Canada a remis au Parlement un rapport qui propose de nombreuses modifications à la *Loi électorale du Canada*. Ces propositions tiennent compte de l'impact des changements rapides qui sont en train de transformer à la fois le tissu social du pays et ses normes démocratiques, ainsi que de la nouvelle technologie disponible pour la tenue des élections. Le rapport souligne également les rigidités inhérentes au système, qui font que les procédures électorales détaillées doivent être énoncées dans la loi qui, par définition, n'est pas facile à modifier. Le rapport recommande notamment qu'on autorise le DGE à mener des projets pilotes au cours d'une élection pour mettre à l'essai de nouvelles procédures électorales. Il s'agit de permettre au DGE de «tester» de nouvelles technologies et procédures avant de proposer qu'elles soient adoptées (ou non) à l'échelle du pays. L'exemple dont il est question dans le rapport est le vote par téléphone, le télévote.

Pour bien des gens, le télévote semble presque inévitable, une évidence de la démocratie électronique vers laquelle nous nous dirigeons à grands pas. Pour ses partisans, cette technologie contient la promesse d'une réelle efficacité organisationnelle et le télévote pourrait bien être l'outil d'un suffrage universel continu, qui deviendrait un élément vital des

décisions gouvernementales. D'autres, moins optimistes, craignent que le télévote ne contribue qu'à aliéner et fragmenter davantage un processus électoral où la dimension collective et publique de la chose politique serait écartée au profit de gestes individuels et privés.

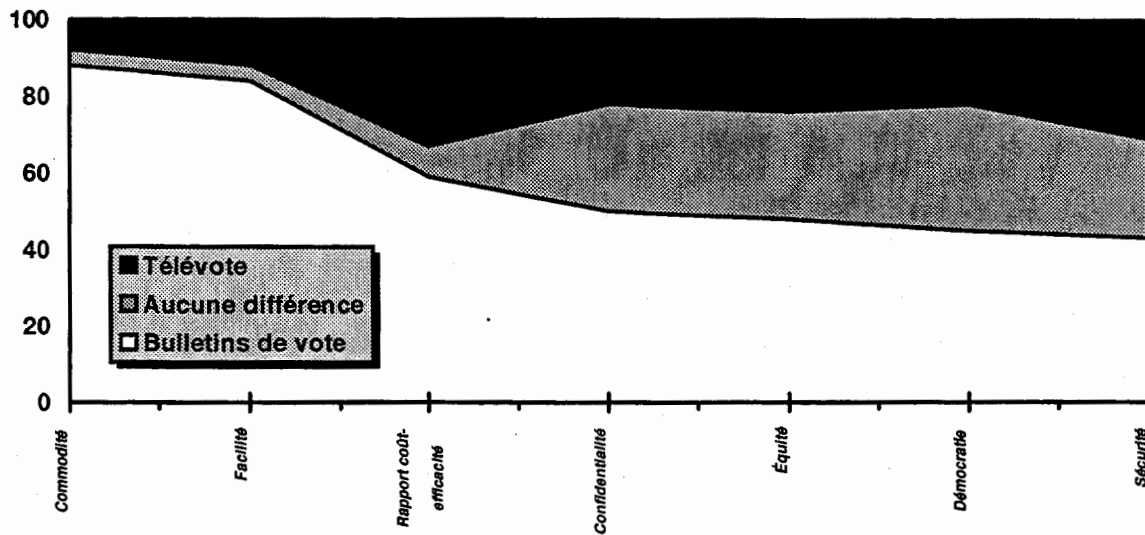
Certes, des expériences de télévote à petite échelle (lors d'élections partielles peut-être, comme le propose le DGE) devraient permettre d'évaluer l'utilité générale de cette technologie, mais nous disposons déjà de «preuves» importantes. Quatre partis politiques provinciaux ont déjà utilisé le télévote pour choisir leurs chefs, dont un devait devenir premier ministre¹. Que nous apprennent ces courses à la direction sur les avantages et les inconvénients du télévote ? L'analyse de trois d'entre elles nous en a beaucoup appris sur les implications de ces nouvelles façons de choisir leur chef pour les partis et pour les décisions qu'ils prennent².

Le télévote et les partis provinciaux

Les résultats du télévote lors des quatre courses provinciales à la direction ne sont pas nets. Bien que les votants n'aient pas été très nombreux, dans deux cas on a éprouvé des difficultés techniques. Voici le nombre de personnes ayant voté : Conservateurs de Saskatchewan (1994) : 3 298; Libéraux de Colombie-Britannique (1993) : 6 540; Libéraux de N.-É. (1992) : 6 998; Libéraux d'Alberta (1994) : 11 004.. Dans le cas du télévote du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse (le premier à tenter l'expérience), il y a eu une panne du système et le parti a été obligé de reprendre le vote deux semaines plus tard. La course à la direction des Libéraux de l'Alberta a aussi connu des difficultés; à un moment donné par exemple, il a fallu interrompre le vote afin de dégager les lignes téléphoniques, et tout recommencer. Ces expériences, qui comptaient le plus

R. Kenneth Carty est directeur et professeur au Département de science politique de l'université de Colombie-Britannique. Le présent article est la version révisée d'une communication faite à la table ronde organisée par le Groupe canadien des études des questions parlementaires à la conférence de l'Association canadienne de science politique tenue à l'université Brock en juin 1996.

Figure 1 Le télévote et le bulletin de vote



Télévotants libéraux de C.-B. - 1993

grand nombre de votants, ne sont pas très encourageantes. Par contre, il faut dire que les Néo-Écossais ont quand même réussi à utiliser le télévote pour deux scrutins le même jour et que les Albertains ont fini par procéder à un vote préférentiel lors du deuxième scrutin. Comme il s'agissait d'une nouvelle technique, inconnue des votants et des candidats, ce n'est pas un résultat négligeable. Par ailleurs, les télévotes de Colombie-Britannique et de Saskatchewan se sont bien déroulés et sont en général considérés comme une réussite.

Choisir un système de votation implique une foule de décisions, majeures et mineures, qui soulèvent de nombreuses questions, depuis le sens du vote en tant qu'acte social ou individuel jusqu'à des détails comme l'organisation matérielle.

L'adoption du télévote lors de courses à la direction s'inscrit dans une tendance à abandonner les congrès de délégués au profit du vote direct de l'ensemble des membres du parti. Il s'agit de donner plus de pouvoir aux membres du parti et de réduire ainsi l'emprise des groupes d'élite qui ont toujours dominé les congrès. Parmi les critiques adressées aux courses à la direction par télévote, il y en a qui concernent plutôt le suffrage universel, mais il ne faudrait pas confondre les deux. Le télévote n'est qu'un mécanisme du suffrage universel. Et s'il semble acquis que les partis politiques canadiens adopteront, sous une forme ou sous une autre, la formule d'un vote par membre, on ne sait pas encore si on optera pour le

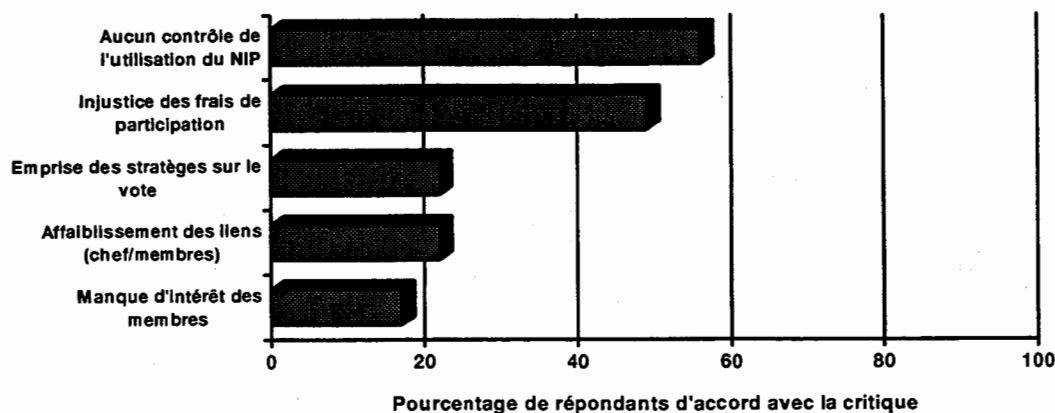
bulletin de vote traditionnel déposé dans un bureau de vote public ou pour le télévote à la maison. Ces techniques ne sont pas absolument neutres. Chacune a ses caractéristiques ou ses défauts qui amènent les partis à adopter un mode de fonctionnement spécifique.

Étant donné le rôle du système de votation dans la légitimation de la décision sur le plan démocratique, l'attitude des électeurs face au processus est critique. Ces attitudes sont en partie commandées par des principes (un vote par personne, le scrutin secret, etc.), mais aussi par l'expérience de l'électeur. Par exemple, la plupart des Canadiens semblent accepter un certain déséquilibre dans le découpage électoral comme solution pratique aux réalités géographiques du pays.

Le télévote, un bilan positif

Quelle a été l'expérience du télévote pour les membres des partis ? Pour le savoir, il suffit de demander à ceux qui y ont participé s'ils pensent que leur parti devrait continuer à utiliser ce mécanisme. Dans le cas des trois partis pour lesquels nous avons des données, la réponse est oui. Mais c'est un oui quelque peu équivoque dans le cas des Libéraux albertains, dont l'expérience de la course à la direction a été moins positive : appelés à indiquer le système que leur parti devrait retenir pour choisir le prochain chef, seulement le tiers ont choisi le télévote. Cela étant dit, le télévote l'a emporté sur les trois autres options, et la majorité l'a choisi plutôt que le congrès traditionnel constitué de délégués. Par comparaison, les Libéraux de Colombie-Britannique sont plus positifs : les sept dixièmes de ceux qui ont télévoté estimaient que leur parti devrait utiliser ce système dans les prochaines courses à la direction, et les trois quarts en recommanderaient l'utilisation par le parti fédéral lors

Figure 2 Les télévotants et les critiques du processus?



Télévotants Lib. de C.B. - 1993

de la prochaine course pour choisir le chef national. Les premiers «télévotants», les Libéraux de Nouvelle-Écosse, semblent les plus emballés par le système. Même si le télévote n'a pas fonctionné du premier coup, les neuf dixièmes ont dit que leur parti devrait y avoir recours de nouveau.

Télévote ou bulletin de vote

Cette acceptation générale du télévote et de sa généralisation éventuelle indique à quel point les votants sont satisfaits de cette technologie, notamment parce qu'elle permet de faire de façon efficace des choix électoraux justes. L'appui continu dont le télévote est l'objet de la part de ceux qui en font l'essai est assez remarquable. Mais qu'est-ce qui fait que cette technologie rallie les suffrages de ceux qui s'en sont servis dans une véritable course électorale ? Pour le savoir, nous allons examiner les résultats d'un sondage détaillé sur les Libéraux de Colombie-Britannique qui a été mené peu après la course à la direction tenue par télévote en 1993³. L'analyse des données permet de constater des attitudes différentes entre les membres des partis qui ont participé au télévote et les autres. Ces différences traduisent aussi des divisions au sein du parti qui ne sont pas pertinentes : par exemple, un candidat (défait) à la course à la direction ayant fait de l'adoption du télévote un thème de sa campagne, ses partisans, sentant venir la défaite, étaient moins enclins à voter. Mais ces différences sont peut-être aussi attribuables aux leçons de l'expérience.

S'il est possible d'interroger les votants sur leur expérience d'un processus donné, de telles questions demeurent assez abstraites. Pour tenter d'obtenir des réponses concrètes, on a demandé aux télévotants libéraux de Colombie-Britannique de comparer le télévote au bulletin de vote (qu'il soit déposé dans un bureau de vote public ou lors d'une réunion du parti) selon

sept critères. Ils devaient indiquer laquelle des deux méthodes était la meilleure ou dire s'ils ne voyaient pas de différence entre les deux.

Sur les deux critères liés étroitement à la «convivialité» – commodité et facilité –, les votants ont choisi massivement le télévote. Cela n'a rien d'étonnant, car pouvoir voter en restant chez soi plutôt que d'avoir à affronter les rigueurs du climat canadien constitue un net avantage du télévote. Sur une question connexe – les coûts –, les votants étaient moins sûrs des avantages du télévote, mais la majorité l'a néanmoins préféré au bulletin de vote. Cette assez bonne cote accordée au bulletin de vote tient à la façon dont les Libéraux britannico-colombiens ont financé le vote de cette course. Et ce sont ceux qui s'opposaient aux frais du télévote qui étaient le plus susceptibles de donner une bonne cote au bulletin de vote en fonction des coûts. Si le vote avait été financé de façon moins directe, bon nombre de ces votants se seraient probablement fait une autre idée des coûts du télévote.

Les quatre autres critères concernent davantage les qualités «politiques» du télévote par rapport au bulletin de vote : confidentialité, équité, démocratie et sécurité. Selon ces critères, le télévote n'obtient pas une aussi bonne cote que dans le cas de la convivialité et des coûts, mais en aucun cas n'est-il dépassé par le bulletin de vote. Le télévote demeure le choix de la majorité, mais environ un tiers des répondants ne voient aucune différence entre les deux méthodes selon ces critères. Il est intéressant de noter que les Libéraux britannico-colombiens qui n'ont pas participé au télévote ont jugé que le bulletin de vote était supérieur selon ces quatre critères. Cette différence montre qu'on peut tirer des leçons de l'expérience : le simple fait de télévoter pour la première fois semble avoir convaincu bien des votants des mérites du télévote. Le critère où le télévote

obtient la moins bonne cote chez ceux qui en ont fait l'expérience est la sécurité. Cela nous amène à examiner certaines des critiques sévères adressées au télévote et à voir ce qu'en pensent les télévotants.

Critiques des télévotants

On a interrogé les télévotants de Colombie-Britannique sur diverses critiques du processus, certaines ayant trait au déroulement de celui-ci, d'autres étant d'ordre plus général. Une des doléances les plus vives au sujet du télévote tient au fait que, contrairement au scrutin traditionnel où l'électeur se présente en personne, il est difficile de s'assurer que ceux qui votent sont effectivement autorisés à le faire. Ce qu'on craint, bien sûr, c'est que des petits malins achètent des numéros d'identification personnelle (NIP) et puissent ainsi voter plusieurs fois. Le NIP est le numéro dont chaque votant se sert pour accéder au système de télévote. Étant donné qu'on considère comme des victoires de la démocratie l'abolition de l'achat de places et du vote plural, cet aspect du télévote n'est pas négligeable et la majorité des télévotants (53,7 p. 100) reconnaissent le bien-fondé de la critique. Et c'est précisément ce même groupe de télévotants qui donnent au bulletin de vote une bonne cote en matière de sécurité.

La seule autre critique qui obtient presque la majorité des télévotants (48,8 p. 100) est la question des frais de participation. Il n'y a pas de doute que cette pratique rappelle les taxes de vote, tombées en discrédit depuis longtemps. Il ne s'agit pas d'un véritable enjeu, car aucun processus électoral n'est gratuit, et il y a bien d'autres façons de financer des élections autrement que par des frais de participation. Certes, l'analyse détaillée des coûts-avantages reste à faire, mais il serait étonnant que le coût global du télévote soit supérieur à celui de la mise en place et de la tenue de bureaux de vote traditionnels.

Les télévotants font beaucoup moins de cas de trois critiques nettement plus «politiques». Un cinquième seulement estime que le télévote renforce l'emprise des stratèges, et ils sont un peu moins nombreux à rejeter l'idée que le télévote ne présente pas d'intérêt pour les participants éventuels au processus politique. La dernière critique du télévote veut que ce soit un acte profondément individuel (par opposition à «social») qui est foncièrement aliénant. Les télévotants britanno-colombiens ne semblent pas d'accord, car seulement 22 p. 100 estimaient que le télévote affaiblit le lien entre eux et les candidats. Ainsi, exception faite de la difficulté réelle qu'il y a à garantir que ce sont effectivement ceux qui ont qualité d'électeur qui votent par téléphone, les Libéraux de Colombie-Britannique n'accordent pas beaucoup d'importance aux critiques du télévote.

Conclusions

Le télévote peut sembler futuriste aux yeux de bien des gens. Il remet en question l'image même que nous nous faisons de la démocratie, à savoir des citoyens qui se rendent au bureau de vote de leur quartier déposer leur bulletin. Il amènerait sûrement des changements dans notre façon de faire de la politique. Et les inquiétudes de ceux à qui il n'inspire pas confiance méritent d'être prises en considération. Mais, à mesure que de plus en plus de Canadiens auront l'occasion d'en faire l'expérience, au travail ou en tant que consommateurs, il est difficile de croire que le télévote ne sera pas à l'ordre du jour.

Les résultats des télévotes tenus par des partis politiques dans trois régions du pays pour choisir un chef indiquent que les Canadiens peuvent facilement adopter cette technologie et que, lorsqu'ils en font l'expérience, celle-ci est généralement positive, au point où ils en redemandent. La grande réserve des télévotants est que cette technologie ne peut garantir que seuls ceux qui ont qualité d'électeur pourront voter. Comme il s'agit d'un problème d'équité (un seul vote par électeur) qui touche à l'intégrité même du processus démocratique, c'est une question qui est loin d'être négligeable. Les partisans du télévote devront trouver la solution à ce problème s'ils veulent que leur technologie soit adoptée pour de bon.

Notes

- 1 Il s'agit de John Savage, de la Nouvelle-Écosse. Lors de l'élection provinciale suivante, Gordon Campbell, de la Colombie-Britannique, devait donner à son parti le plus grand nombre de voix, mais les caprices du système électoral ont fait qu'il s'est retrouvé chef de l'opposition..
- 2 Stewart, I. et coll. «Pressing the Right Buttons: The Nova Scotia Liberals and Tele-Democracy», dans I. Stewart, *Roasting Chestnuts: The Mythology of Maritime Political Culture*, Vancouver, UBC Press, 1994. Blake, D.E. et R.K. Carty. *An Analysis of Televoting in the British Columbia Liberal Party*, rapport commandé par *Maritime Tel. And Tel.*, de Halifax (N.-É.), publié en 1994 et qu'on peut obtenir auprès de la société. 83 p. Archer, K. et D. Stewart. «Electronic Fiasco? An Examination of the 1994 Liberal Leadership Selection in Alberta», communication à la conférence annuelle de l'Association canadienne de science politique tenue à St. Catharines, 1996. Voir aussi Leonard Preyra, «Le Congrès d'investiture de 1992 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse», *Revue parlementaire canadienne*, vol. 16, n° 4, 1993, p. 2-13.
3. Cette étude, effectuée par mon collègue Don Blake, a été financée par M.T.& T. et le Parti libéral de Colombie-Britannique. Malgré leur intérêt évident dans l'étude, ces deux organismes n'ont pas tenté d'orienter la recherche. Les données ont été déposées à la bibliothèque de l'université de Colombie-Britannique et sont à la disposition des chercheurs par la filière habituelle. Don Blake n'est en aucune façon responsable de l'analyse qui en est faite ici.